

Projet d'évaluation pour l'année scolaire 2021-2022

Préambule

Les professeurs du lycée Jacob HOLTZER, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser **la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal** (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un **cadre règlementaire fixé au niveau national**. Il a pour but de **rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation**. Il permet notamment d'en **partager les principes avec les élèves et leurs familles**.

Le projet d'évaluation du baccalauréat a pour intention de **répondre aux exigences de formation et d'évaluation de tout élève du lycée général et technologique**. Il s'agit d'énoncer les principes d'une **évaluation complète et sincère du travail scolaire attendu en particulier dans le cadre du contrôle continu**.

I) Cadre général

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le **contrôle continu**. L'objectif du projet d'évaluation est **d'explicitier les moyennes des bulletins**, et donc les notes qui les composent, qui **rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves** aux différentes étapes du cycle terminal. **Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration est faite sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.**

II) Principes et engagements

- les élèves sont **évalués en cohérence avec les attendus des programmes** d'enseignement ;
- les élèves sont évalués de **manière égalitaire dans chaque enseignement** : la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés et similaires au sein d'une même discipline ;
- les élèves savent que **certaines évaluations seront communes à plusieurs classes** ;
- toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- les élèves sont **évalués dans des situations variées et selon diverses formes**, y compris à l'oral ;
- les évaluations peuvent être accompagnées d'appréciations constructives qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- les élèves reçoivent à chaque période un **nombre significatif de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis**.

III) Les types de devoirs écrits

a. Devoirs surveillés (DS)

- les **devoirs surveillés sont annoncés à l'avance aux élèves par les professeurs** qui décident seuls des barèmes, des coefficients, du nombre de devoirs et leur fréquence ;
- les **élèves doivent être présents** lors des compositions sur table.

La passation du devoir :

- le **professeur précise en amont les conditions de passation du devoir** (date, heure, lieu, matériel nécessaire et autorisé, le format de l'évaluation...) ;
- ces conditions sont systématiquement reportées préalablement et disponibles sur le cahier de textes en ligne ;

- les sacs et blousons peuvent être déposés au fond de la salle ou sous le tableau à la demande du professeur ;
- les téléphones, appareils connectés sont éteints. Avec les trousse, ils sont déposés dans le sac à la demande du professeur ;
- les **feuilles de brouillon et de composition sont montrées au professeur à sa demande**. Ces brouillons pourront être joints à la copie à la demande du professeur ;
- **aucun échange de matériel (calculatrice...) n'est accepté pendant le devoir ;**
- le **professeur place les élèves dans la salle à sa convenance ;**
- **l'élève bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ou d'un protocole officiel doit pouvoir composer dans les conditions requises. Si un temps supplémentaire de passation n'est pas possible, le barème est adapté.**

b. Devoirs à la maison (DM)

- le **travail à la maison demandé par les professeurs doit obligatoirement être restitué à la date fixée** par les enseignants. **En cas d'absence, l'élève remet en main propre son travail dès son retour au lycée.** Les outils de l'ENT peuvent être utilisés pour la restitution du devoir. ;
- Les devoirs à la maison peuvent faire l'objet d'une évaluation notée y compris les exercices à réaliser par les élèves ;
- **Pour les situations de réel empêchement du travail à réaliser à la maison, les parents doivent justifier les raisons de cet empêchement** via le carnet de correspondance ou via l'ENT.

IV) Absences aux devoirs et gestion des fraudes

a. La gestion des absences à un devoir

- tout élève absent à un devoir doit se présenter auprès du professeur concerné pour justifier son absence. Son absence doit avoir été justifiée dès son retour au préalable auprès du CPE ;
- le professeur peut choisir de faire composer de nouveau l'élève à son retour mais n'en a pas l'obligation ;
- si un élève s'absente régulièrement aux devoirs, le professeur en alerte le CPE ;
- un professeur peut décider de neutraliser une moyenne en la remplaçant par NN (non noté) s'il considère que le nombre de notes ou de devoirs sur table est insuffisant pour rendre cette moyenne significative ;
- un élève régulièrement absent de façon valable peut se voir proposer un autre mode d'évaluation qui ne le pénalisera pas ;
- une absence valablement justifiée ne peut être pénalisée par une appréciation sur le bulletin trimestriel.

b. La gestion des fraudes ou tentatives de fraude

- si un professeur identifie une fraude ou tentative de fraude pendant le devoir, l'élève termine de composer mais le professeur confisque l'objet éventuel ayant permis la fraude ;
- si un professeur constate une fraude lors de la correction, il convoque l'élève concerné pour l'entendre sur le sujet ;
- dans tous les cas, le CPE et personnel de direction référent de la classe reçoivent un rapport circonstancié.
- en cas de doute sur la fraude, et afin que le doute soit levé, l'élève sera amené à recomposer dans les conditions définies par le professeur.
- après concertation, si la direction considère que la fraude est avérée, l'élève verra sa note remplacée par un 0.
- un élève présent à un devoir surveillé et ne rendant pas sa copie ou rendant copie blanche se voit attribuer un 0.

Rappel réglementaire : le professeur reste souverain dans sa notation. Si une note peut être soumise à explication, elle ne peut en aucun cas faire l'objet de demande de révision ou de modification, sauf erreur constatée et confirmée par l'enseignant.

c. La gestion des évaluations de remplacement et des absences

c.1 Définition du seuil où la moyenne de l'élève est significative

Dans chaque discipline, l'équipe enseignante définit parmi toutes les évaluations d'un trimestre celles qui relèvent d'un caractère significatif. La totalité de ces évaluations à caractère significatif doit être réalisée par l'élève chaque trimestre. Dans ce cas, l'équipe enseignante considère que le seuil significatif est atteint.

c.2 Seuil significatif non atteint

Deux cas de figure peuvent se présenter quand le seuil significatif n'est pas atteint :

- Soit c'est la moyenne trimestrielle qui n'est pas significative

Si le seuil significatif n'est pas atteint pour permettre d'établir une moyenne trimestrielle représentative, malgré les situations d'évaluation reproposées par l'enseignant au fil du trimestre. Dans ce cas, **l'enseignant organise une ou des évaluations, qui couvrent le programme du trimestre**. La note ainsi obtenue remplace toutes les notes obtenues au cours dudit trimestre.

- Soit c'est la moyenne annuelle qui n'est pas significative

L'élève n'a pas trois moyennes trimestrielles. Cette situation devrait, par définition, être exceptionnelle puisque tout élève absent ponctuellement fait l'objet d'un suivi lui permettant d'avoir une moyenne significative pour chaque trimestre.

L'absence d'une moyenne trimestrielle ne devrait intervenir qu'en cas d'absences de longue durée, tous les autres cas devant être identifiés en cours d'année (fin de trimestre).

Dans ces cas exceptionnels, l'équipe pédagogique décide, au vu de la situation de l'élève et des dispositifs de remédiation dont il a éventuellement bénéficié (cours supplémentaires, devoirs de rattrapage, soutien), si ses résultats sont représentatifs du niveau qu'il a atteint et si sa moyenne annuelle peut être retenue, même si elle ne repose pas sur trois moyennes trimestrielles.

Si ce n'est pas le cas, une évaluation ponctuelle de remplacement est organisée par l'établissement. La note ainsi obtenue remplace la moyenne annuelle de l'élève dans cet enseignement.

V) Déclinaison disciplinaire

a. Histoire-Géographie-EMC/HGGSP

Préambule : les élèves sont évalués aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, pour un travail réalisé en classe comme à la maison dans le respect des capacités définies par les programmes scolaires et dans une logique de progression des apprentissages.

a.1 Coefficients et organisation des devoirs communs en histoire-géographie

Coefficient	Nature de l'évaluation
0.5	Travaux réalisés en classe ou à la maison
1	Tests de connaissances – récitation de leçon
2	Devoir d'une heure (sur l'ensemble d'un chapitre ou d'un thème)
3	Devoir commun

Niveaux concernés	Durée des devoirs communs	Nature des exercices	Discipline évaluée	Modalités de correction	Période
Classes de premières et de terminales (voies générale et technologique)	Entre 1h et 2h selon la nature des exercices	Une étude critique de document et/ou une réponse argumentée	Histoire et/ou Géographie	Les professeurs ne corrigent pas leurs propres classes (dans la mesure du possible).	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} trimestre

a.2 Evaluation en EMC

L'élève est évalué sur son implication dans les travaux de recherche et sur la qualité de la restitution écrite ou orale. L'évaluation est individualisée même si le travail est réalisé en groupe.

a.3 Evaluation en HGGSP

Les élèves sont évalués aussi bien à l'écrit qu'à l'oral selon un socle minimal (par trimestre) qui comportera :

- Un devoir écrit en temps limité ;
- Un écrit correspondant à un travail à la maison individuel ou collectif ;
- Un oral (de nature variée en pensant à la progressivité) ;
-

Ces évaluations les préparent aux épreuves finales du baccalauréat.

b. Sciences économiques et sociales

Préambule : l'enseignement de spécialité s'ouvrant à cette rentrée 2021, seule l'évaluation en classe de première est décrite ci-dessous :

Les élèves sont évalués selon les objectifs définis dans le programme officiel :

- **Devoirs surveillés de type baccalauréat à chaque fin de chapitre.** Sujets prenant appui sur la Banque Nationale de Sujets ou les épreuves composées (coefficient 3) ;
- **Travaux de groupe faits en classe** au cours du chapitre (coefficient 1) ;
- **Évaluation orale** au cours du trimestre (coefficient 1) ;
- Les élèves sont également évalués chaque semaine (en début d'heure) sur les connaissances du cours (coefficient 1)

Chaque trimestre, les élèves auront un minimum de notes se composant :

- d'une note sur un devoir surveillé type bac ;
- d'une note orale ;
- d'une note sur un travail de groupe.

c. EPS

	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T
1^{ère}	Evaluation trimestrielle	Evaluation trimestrielle	Evaluation trimestrielle
Tle Trois épreuves évaluées en Contrôle en cours de formation (CCF) dans des activités physiques sportives artistiques (APSA) relevant de trois champs d'apprentissage différents	Epreuve de fin de cycle en CCF (avec co-évaluation) sur l'APSA programmée	Epreuve de fin de cycle en CCF (avec co-évaluation) sur l'APSA programmée	Epreuve de fin de cycle en CCF (avec co-évaluation) sur l'APSA programmée
<p><u>En cas d'absence justifiée par certificat médical le jour de l'épreuve, 2 possibilités:</u></p> <p>1) Rattrapage prévu en fin d'année</p> <p>2) Une note pourra être attribuée à l'élève pour une APSA si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments significatifs relevés au cours du cycle.</p>			

d. Mathématiques

d.1 Filière technologique STI2D et spécialité mathématiques uniquement pris en classe de première

Pour l'évaluation, dans le cadre du contrôle continu, des **classes de première et terminale STI2D** et des élèves qui ont pris **l'enseignement de spécialité « mathématiques » en première générale et l'abandonneront en terminale**, l'équipe pédagogique de mathématiques propose les modalités décrites ci-après.

Les élèves seront soumis à :

- Une série **d'évaluations formatives** prises parmi les différents types suivants dont la liste est non exhaustive : présentations orales, devoirs maison, participation et investissement en classe, travaux de groupe, travaux dirigés, contrôle des cahiers, etc... Ces évaluations feront l'objet de notes dont les coefficients pourront varier, mais la moyenne de ces notes se verra attribuer **un coefficient de 1**.
- Une série **d'évaluations sommatives** qui seront constituées de contrôles faits en classe de façon individuelle. Ces évaluations feront l'objet de notes dont les coefficients pourront varier, mais la moyenne de ces notes se verra attribuer un **coefficient de 3**.

Au troisième trimestre, pour les élèves de première générale, une différenciation pourra être envisagée pour les évaluations sommatives selon que les élèves ont choisi de **conserver ou non l'enseignement de spécialité « mathématiques »**.

La moyenne apparaissant sur les bulletins trimestriels sera la moyenne pondérée des moyennes des deux types d'évaluations.

d.2 option « mathématiques expertes » ou « mathématiques complémentaires »

Pour l'évaluation, dans le cadre du contrôle continu, des élèves qui auront pris une des options **« mathématiques expertes » ou « mathématiques complémentaires »**, l'équipe pédagogique de **mathématiques** propose les **mêmes modalités d'évaluation** que celles décrites précédemment, **mais la moyenne des évaluations sommatives se verra attribuer un coefficient de 2 seulement**.

e. Enseignement scientifique des classes de 1^{ère} et terminale

Pour l'évaluation, dans le cadre du contrôle continu, des classes de première et de terminale en enseignement scientifique les équipes pédagogiques de **SVT, Physique-chimie et mathématiques** proposent les **mêmes modalités d'évaluation** que celles décrites dans le **paragraphe d.1**, mais la **moyenne des évaluations sommatives se verra attribuer un coefficient de 1 seulement**.

f. Spécialité NSI :

Grands principes évaluatifs :

« Laisser le temps de l'apprentissage à l'élève » et « évaluer l'élève lorsqu'il est prêt » sont ainsi deux principes de base du contrôle continu.

En fonction des objectifs poursuivis et selon les compétences évaluées, l'évaluation pourra s'appuyer sur des devoirs surveillés sur table ou sur machine, des devoirs en temps libre, des interrogations « flash de type QCM », des présentations orales et des projets informatiques.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres formes d'évaluation peuvent être utilisées.

Les projets informatiques sont au cœur de la spécialité NSI.

Ces projets pourront être de **longueurs variées et servir de support à un travail de l'oral**. Certains pourront avoir vocation à s'étendre sur plusieurs semaines et à donner lieu à un travail en équipe et à un rendu oral devant la classe. »

	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T
1 ^{ère}	Devoir(s) surveillé(s) sur table ou sur machine coef.1 Interrogation(s) type flash QCM coef.0.5	Projet coef.2 Devoir(s) surveillé(s) sur table ou sur machine coef.1 Interrogation(s) type flash QCM coef.0.5	Projet coef.2 Devoir(s) surveillé(s) sur table ou sur machine coef.1 Interrogation(s) type flash QCM coef.0.5
Tle	Projet coef.2 Devoir(s) surveillé(s) sur table ou sur machine coef.1 Interrogation(s) type flash QCM coef.0.5	Projet coef.2 Devoir(s) surveillé(s) sur table ou sur machine coef.1 Interrogation(s) type flash QCM coef.0.5	Projet coef.2 Devoir(s) surveillé(s) sur table ou sur machine coef.1 Interrogation(s) type flash QCM coef.0.5

g. Français et philosophie

Les enseignements de français et de philosophie donnent lieu à des épreuves terminales et ne sont pas évaluées en contrôle continu pour le baccalauréat. Leur évaluation tout au long de l'année participe à la préparation des épreuves et relève de la compétence et de la responsabilité exclusive des enseignants dont la liberté pédagogique n'est encadrée que par les programmes.

Dans la mesure du possible et selon les conditions réelles d'enseignement, variables d'une année sur l'autre :

- L'évaluation trimestrielle comportera plusieurs notes, comme la réglementation officielle y invite.

Ces notes permettront d'évaluer les connaissances et les compétences en fonction des attendus de l'examen terminal.

Une épreuve préparatoire dans les conditions de l'examen terminal aura lieu en français en première et en philosophie en terminale.

h. Sciences de la Vie et de la Terre et Physique-chimie

La moyenne trimestrielle comptera un nombre significatif de DS, ainsi que d'évaluations ponctuelles et d'évaluations des capacités expérimentales. Les coefficients attribués seront pensés afin de préparer au mieux les élèves à l'examen final.

Modalités :

DM en terminale : Bonus de 0 à 1 pt

Il n'est pas prévu d'épreuves préparatoires ou d'épreuves communes.

i. Langues Vivantes

i.1 Anglais

Les élèves de 1ère et de Terminale seront évalués en langues vivantes par compétences conformément au CECRL Cadre Européen.

Modalité des évaluations par trimestre

Plusieurs types d'évaluations pourront être proposées : des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives.

Des devoirs de connaissances, de leçons, des devoirs surveillés, des devoirs maisons, des présentations orales en individuel ou en binôme seront proposées aux élèves et à l'appréciation de l'enseignant de la classe.

Type d'évaluation	Coefficient(s) appliqué(s)
Correction d'exercices, mise en commun en classe	0.5
Restitution du cours, test de connaissances, restitution de travail de groupe	1
Devoir sur table, tâche finale de fin de séquence	2
Devoir commun	2

Devoirs communs en première :

Les élèves passeront des épreuves communes sur trois compétences langagières :

- Compréhension de l'Oral (CO)
- Compréhension de l'Écrit (CE)
- Expression écrite (EE)

Type d'évaluation	Durée	Coefficient
CO + CE + EE	1h30 (pause incluse entre CO et CE+EE)	Chaque compétence est évaluée sur 10 Total sur 30 ramené à une note sur 20 Coefficientée 2

MODALITES D'ÉVALUATION EN ANGLAIS EN CLASSE DE TERMINALE

Type d'évaluation	Coefficient(s) appliqué(s)
Correction d'exercices, restitution de cours	0.5
Test de connaissances, restitution de travail de groupe	1
Devoir sur table, tâche finale de fin de séquence	2
Devoir commun	2

Devoirs communs en terminale :

Afin d'attester de leur niveau en anglais, les élèves passeront des épreuves communes sur les différentes compétences langagières :

- Compréhension de l'Oral (CO)
- Compréhension de l'Écrit (CE)
- Expression écrite (EE)
- Expression Orale en Continu (EOC)
- Expression Orale en Interaction (EOI)

Type d'évaluation	Durée	Coefficient
CO + CE + EE	1h30	Chaque compétence est évaluée sur 10 Total sur 30 ramené à une note sur 20 Coefficientée 2
EOC/EOI	10mn de prép + 10 mn de passage (5 mn de prise en parole en continu et 5 mn d'interaction)	Chaque compétence est évaluée sur 10 Total sur 20 Coefficientée 2

Les élèves de 1^{ère} et de Terminale seront évalués en langues vivantes par compétences conformément au CECRL Cadre Européen.

Modalité des évaluations par trimestre

Plusieurs types d'évaluations pourront être proposées : des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives.

Des devoirs de connaissances, de leçons, des devoirs surveillés, des devoirs maisons, des présentations orales en individuel ou en binôme seront proposées aux élèves et à l'appréciation de l'enseignant de la classe.

Coefficients

Coefficients proposés pour les activités

Type d'évaluation	Coefficient
Devoir de connaissances, de leçons, devoir maison	1
Devoir surveillé	2
Travaux de groupes en binôme ou par groupe de trois ou quatre	2
Présentation orale en individuel ou en groupe	2

Des devoirs communs pourront être mis en place

Ces devoirs communs pourront être mis en place par équipe ou par chaque enseignant qui exercera sa liberté pédagogique et qui évaluera ses élèves avec les grilles du CECRL.

Evaluations communes en langues

Des évaluations communes ont été proposées en langue lors du conseil pédagogique du 12 octobre 2021 avec les modalités définies.

Première

Type d'évaluation	Durée	Coefficient
CO+CE+EE	1h30	2

Terminale

Type d'évaluation	Durée	Coefficient
CO+CE+EE	1h30	2
EOC+EOI	10 mn de prép + 10 mn de passage (5 mn de prise de parole en continu et 5 mn interaction)	2

j. Spécialité STI2D

	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T
1 ^{ère}	<p>Enseignements IT et I2D, 2 moyennes différentes. Chaque élève évalué dans chaque enseignement avec au minimum trois notes par trimestre. Productions individuelles ou collectives provenant d'au moins deux natures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TD, TP : coef 0,5 • DM : coef 0,5 • DS : coef 2 • Evaluation orale : coef 1 		<p>Enseignements IT et I2D, 2 moyennes différentes. Chaque élève évalué dans chaque enseignement avec au minimum trois notes par trimestre. Productions individuelles ou collectives provenant d'au moins deux natures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TD, TP : coef 0,5 • DM : coef 0,5 • DS : coef 2 • Evaluation orale : coef 1 <p><i>Projet IT de 36h : 2 notes minimum, la moyenne du projet comptant pour 3/4 de la moyenne d'IT du troisième trimestre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Revues de projet individuelles et/ou collectives • Investissement et autonomie • Modèles de représentation et simulations numériques • Prototypes de tout ou partie du projet • Soutenance individuelle orale, 10min d'exposé et 10min de questions
Tle	<p>L'enseignement de spécialité 2I2D :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances communes AC-SIN-EE-ITEC : coef 1 • Connaissances spécifiques EE ou ITEC : coef 2 <p>Chaque élève évalué avec au minimum trois notes par trimestre. Productions individuelles ou collectives provenant d'au moins deux natures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TD, TP : coef 0,5 • DM : coef 0,5 • DS : coef 2 		<p><i>Projet de 72h : 2 notes minimum</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Revues de projet individuelles et/ou collectives • Investissement et autonomie • Modèles de représentation et simulations numériques • Prototypes de tout ou partie du projet

- Evaluation orale : coef 1

k. Spécialité SI

	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T
1 ^{ère}	<p>Chaque élève évalué avec au minimum trois notes par trimestre. Productions individuelles ou collectives provenant d'au moins deux natures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TD, TP : coef 0,5 • DM : coef 0,5 • DS : coef 2 • Evaluation orale : coef 1 		<p>Chaque élève évalué avec au minimum trois notes. Productions individuelles ou collectives provenant d'au moins deux natures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TD, TP : coef 0,5 • DM : coef 0,5 • DS : coef 2 • Evaluation orale : coef 1 <p>Sujet de la banque nationale des sujets (BNS) : la note attribuée comptera avec un coefficient 2 par rapport à la moyenne des autres notes.</p>
Tle	<p>Chaque élève évalué avec au minimum trois notes par trimestre. Productions individuelles ou collectives provenant d'au moins deux natures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TD, TP : coef 0,5 • DM : coef 0,5 • DS : coef 2 • Evaluation orale : coef 1 		<p>Projet de 48h : 2 notes minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revues de projet • Rapport • Soutenance orale